



REGLEMENT U16 2023 Filles et Garçons né(e)s en 2007 et 2008

COUPES D'ARGENT MONT- BLANC

- **Calendrier :**

1. Premier bloc :

- Les Carroz : 7 janvier dames (slalom)
- Chamonix : 8 janvier hommes (slalom)
- Flaine : 13 janvier dames (super G)
- Flaine : 14 janvier hommes (super G)
- La Clusaz : 20 janvier dames (géant)
- Le Grand Bornand : 20 janvier hommes

2. Deuxième bloc :

- St Gervais : 18 février dames (Slalom) + manche sprint
- St Jean d'Aulps : 18 février hommes (slalom) + manche sprint
- Les Houches : 25 février dames (géant) + manche sprint
- Châtel : 25 février hommes (géant) + manche sprint
- Megève : 3 mars dames (super g)
- Megève : 4 mars hommes (super g)

3. Coupe d'Argent 1^{ère} année (2007) :

- Manigod : 24 mars dames et hommes (slalom)

4. Coupe d'Argent à étoile :

- Châtel : le 7 avril (géant)

5. Finale :

- Le Grand Bornand : 18 avril filles et garçons (team event)

- **Qualifications et Inscriptions :**

- ✓ Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs filles et garçons nés en 2007 et 2008, licenciés et sélectionnés par leurs districts respectifs.
- ✓ Les inscriptions devront être envoyées impérativement par le référent district sur le Web FFS de la plateforme SKIFFS.
- ✓ L'inscription aux Coupes d'Argent sera de la responsabilité des districts. Chaque référent pourra inscrire le nombre de jeunes qui le souhaitent. Les quotas filles et garçons sont libres. Cependant, le nombre de participants maximum sera de 100 pour les filles et de 110 pour les garçons. Enfin, un jeune ne pourra pas participer s'il a plus de 200 points FFS sur la liste en vigueur le jour de la compétition. Si le quota est dépassé, une sélection par les points FFS sera effectuée.



- **Organisation et Ordre de départ :**

Bloc 1 :**Organisation et Classement :**

1/Les évènements techniques du bloc 1 sont disputées en deux manches minimum plus éventuellement une supplémentaire, selon les conditions et les décisions du jury.

Les deux premières manches seront support du classement officiel FFS de la course.

Le classement de la Coupe d'Argent sera calculé sur l'addition des deux meilleurs points courses pour chaque compétiteur parmi les manches courues.

Les trois premières et les trois premiers de ce classement seront récompensés.

Un tirage au sort à la mêlée pour la première manche sera effectué, avec un découpage par les tiers.

2/ Concernant l'(ou les) épreuve de vitesse, un tirage au sort à la mêlée sera réalisé pour la première course. En cas de deuxième course, l'ordre de départ sera établi d'après le résultat de la première course (30 premières filles et 40 premiers garçons inversés), la suite du tirage se fera dans l'ordre du classement de la première course.

Pour la (ou les) courses de vitesse, la première course servira de classement officiel FFS, plus éventuellement la deuxième course si les conditions et les décisions du Jury l'autorisent.

Bloc 2 :**Organisation et Classement :**

Les courses techniques du Bloc 2 sont disputées en deux manches minimum plus éventuellement une « Manches Sprint » selon les conditions et les décisions du jury.

Idéalement, le départ de la manche sprint pourra être abaissé.

Pour les « manches sprint », les 20 meilleurs garçons des deux premières manches en alternant le résultat de la première et deuxième manche, puis les 10 suivants du classement général seront qualifiés.

Pour les filles, les 16 meilleures des deux premières manches, en alternant le résultat de la première et deuxième manche, puis les 4 suivantes du classement général seront qualifiées.

Les trois premières et premiers de la « manche sprint » seront récompensés à la fin de l'épreuve. En fin de saison, le classement général des « Manches Sprint » permettra d'attribuer des lots aux trois premiers.

- **Classement Général :**

Aucun classement général ne sera calculé pour cette saison 2022-2023.

Les « manches sprint » (BLOC 2) feront l'objet d'un classement spécifique sous le même principe que la Coupe du Monde. La somme des points Coupe du Monde obtenus par un coureur sur l'ensemble des épreuves de manches sprints sera retenue. Si le temps total d'un compétiteur est supérieur de 8% au temps du vainqueur aucun point ne sera attribué, peu importe le rang obtenu.



- **Mode de Sélection pour les étapes Écureuils d'Or :**

Le responsable du circuit, Anthony SECHAUD, organisera un comité de sélection au plus tard le lendemain du dernier évènement pris en compte avant la course nationale. Ce comité de sélection sera composé du responsable du circuit et des référents district pour établir la liste des jeunes sélectionnés pour chaque étape.

Cette sélection tiendra compte des résultats sportifs ainsi que d'autres paramètres comme la forme du moment, le parcours de l'athlète ainsi que sa progression, des indicateurs physiques, son attitude lors de journée de regroupement, etc...

Pour rappel, le Comité ski Mont Blanc dispose d'un quota de 40 places pour les garçons et de 35 places pour les filles.

Le Comité de sélection se réserve le droit de ne pas remplir les quotas.

- **Composition du Jury et Désignation des traceurs :**

Le jury est composé du DT, du responsable du Circuit U16 ou son représentant ainsi que de l'arbitre désigné.

Le jury se réunit au minimum 10 minutes avant le premier départ officiel.

Le responsable du circuit établira en début de saison l'ensemble des traceurs et arbitres. Il attribuera le traçage à un district qui aura la responsabilité de désigner son traceur. Il en est de même pour le nom de l'arbitre. Une répartition par district sera respectée sur l'ensemble de la saison. (Voir tableau ci-dessous)

Traceurs

	M1	M2	ARBITRES
Les Carroz	AG	AR	CH
Chamonix	MB	CH	AR
Flaine	AG		MB
Flaine	AG		CH
Le Gd Bornand	AR	MB	AG
La Clusaz G	AR	AG	MB
St Jean d'aulps	CH	AR	AG
St Gervais	MB	CH	AR
Les Houches	MB	AR	CH
Chatel	CH	AG	MB
Megève F	MB	CHA	CH
Megève G	MB	CHA	AR
Manigod	AR	CH	AG
Chatel	CH	AG	MB

- **Réunion des chefs d'équipe :**

Le jury et les chefs d'équipe se réuniront OBLIGATOIREMENT 10 minutes avant le départ de la première manche, pour évoquer la situation de course et prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.



LA FINALE DES COUPES D'ARGENT

La finale des Coupes d'Argent aura lieu le 18 avril 2022 au Grand Bornand.

Elle se fera sous le format d'un Team Event par district. Chaque district devra engager 8 équipes. Chaque équipe devra se composer d'une U16 fille, d'un U16 garçon, d'une U14 filles et d'un U14 garçons.

Les responsables de districts devront communiquer leurs équipes à Anthony Sechaud au plus tard le 7 avril 2023.

La hiérarchie des districts sera établie en prenant la somme des points FFS du meilleur garçon et de la meilleure fille U14 et U16.

Le règlement du Team Event : <http://www.ffs.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp2a-1.pdf>

- Les dotations

1) A la charge du Comité ski Mont-Blanc :

Seront récompensés :

Par un trophée, les 3 premiers / premières des catégories U14 du classement de la finale.

Par un trophée, les 3 premiers / premières des catégories U14 et U16 du classement général des « Manches Sprints ».

Par un trophée, les 4 coureurs de 4 premières équipes du Team Event + lots pour les 3^{ème} et 4^{ème} équipes du team Event.

2) A la charge de la société ? :

Seront récompensés :

Par un lot, les 3 premiers / premières des catégories U14 et U16 du classement général des « manches sprints »

Par un lot, les 4 coureurs de 2 premières équipes du Team Event.

3) A la charge de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :

Seront récompensés :

Par un lot, les 3 premiers / premières des catégories U14 et U16 du classement général des « manches sprints ».

L'équipe Vainqueur de la Finale sera invitée à participer au **BPAURA BOOT CAMP** qui se déroulera à Lyon le 27 mai 2023.

- Obligation pour le Club organisateur de la Finale

Mise en valeur du Comité ski Mont-Blanc, de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes et de la société ? avec un logo sur les programmes, sur les listes de départ et sur les listes de résultats. Photos et résultats à envoyer à la presse locale. Le matériel publicitaire mis à disposition (oriflammes, banderoles, flyers...) devra être visible dans l'aire d'arrivée et lors de la remise des récompenses.



- Coq d'Or :

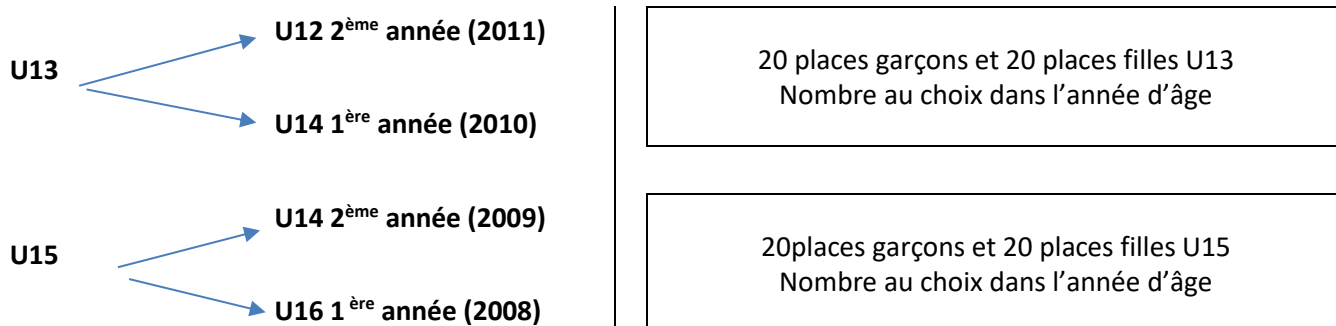
- Megève : 23 au 26 mars.

Pour rappel, le Comité ski Mont Blanc dispose d'un quota de 20 places pour les garçons et de 20 places pour les filles.

- 5 places par districts.
- date retour impérative le 15 mars 2023.

SCHÉMA EXPLICATIF :

Pour la saison 2023 le SNMSF propose aux U16 1^{ère} année de participer au coq d'or. Il a prévu de structurer les catégories en U13 et U15. Correspondance avec catégorie FFS ci-dessous.



Les U12 né(e)s en 2012 ne pourront donc pas participer à l'épreuve du coq d'or.

- Matériel technique :

Pour les épreuves de SG, les coureurs doivent utiliser des skis aux normes FIS de la catégorie ENFANTS 2.

Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions régionales quelle que soit la discipline.

Les casques dont la structure est souple à hauteur des oreilles ne sont permis qu'en slalom (Art RIS :6).

- Préconisations pour le fart :

Recommandation :

- La commission nationale du ski alpin pour des raisons économiques, environnementales, et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories U12, U14 et U16 lors d'épreuves de niveau national ou régional.

Interdiction :

- L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.

- L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

Sanctions :

- Toute infraction constatée ou rapportée au jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

Règle en cas d'un piquet enfourché :

- Si un coureur enfourche un piquet et que cette faute est vraiment visible, il doit sortir du tracé et s'arrêter. En cas de non-respect de la règle citée auparavant, le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2^{ème} manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.